

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) La Régie des Eaux de la Commune de Bourg Argental à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Commune de Bourg Argental. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 06 ZZZ 581126

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : La Commune de Bourg Argental Régie des Eaux
Adresse : Mairie - place de l'Hôtel de Ville
Code postal : 42220
Ville : Bourg Argental
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par La Régie des Eaux de la Commune de Bourg Argental. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec La Régie des Eaux de la Commune de Bourg Argental.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Données personnelles — Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Ville de Bourg-Argental, responsable du traitement, afin de gérer votre demande et d'assurer le suivi administratif du service concerné. Les données demandées sont nécessaires à l'instruction de votre demande. Elles sont destinées aux services municipaux habilités et, le cas échéant, aux organismes ou partenaires autorisés. Vous disposez de droits sur vos données personnelles, que vous pouvez exercer auprès de la mairie ou de son délégué à la protection des données. En savoir plus : rubrique "Données personnelles" du site internet de la Ville.